

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

DESIGNATION DE CENTRALISATEUR

**Compagnie Internationale de Leasing -CIL-**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing -CIL- porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2010-1», qu'elle a désigné la Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, intermédiaire en bourse sis au 16, avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, comme centralisateur de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.